

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 4
Date de convocation : 20 janvier 2025

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Séance ordinaire du 27 Janvier 2025

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD**

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : M. Jean-Louis GREGOIRE (à M. Franck OSSWALD), M. Denis CELARIÉ (à M. Michel FROTTIER), M. Hubert PAYEN (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Catherine ALBERT, Mme Claire MAZZOCHI et M. Olivier SCHMITT

Absents non excusés : Mme Françoise LOUIS-EVRARD et M. Robin CISNEROS

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-01-1

Finances – Tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'année 2025

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (joint en annexe de la présente note de synthèse), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette. Ce rapport donne lieu à débat lors d'un conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la commune de Saint-Julien-lès-Metz ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et suivants sont retracés dans le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente note de synthèse.

Le débat s'est ouvert après la lecture par Mme Maria MARQUES d'une partie du rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2025.

Il n'y a eu aucune question.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCM_2025_01

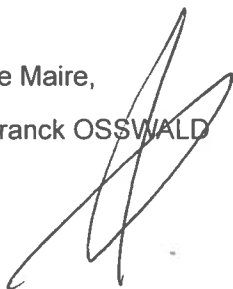
Le Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires,

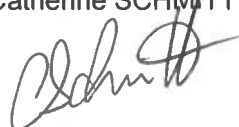
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 lors de la séance du conseil municipal du 27 Janvier 2025.

A Saint-Julien-lès-Metz le 28 Janvier 2025

Le Maire,
Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,
Catherine SCHMITT



Acte publié le : 29 janvier 2025

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706169-20250127-DCH_2025_01

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 4
Date de convocation : 20 janvier 2025

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Séance ordinaire du 27 Janvier 2025

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD**

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : M. Jean-Louis GREGOIRE (à M. Franck OSSWALD), M. Denis CELARIÉ (à M. Michel FROTTIER), M. Hubert PAYEN (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Catherine ALBERT, Mme Claire MAZZOCHI et M. Olivier SCHMITT

Absents non excusés : Mme Françoise LOUIS-EVRARD et M. Robin CISNEROS

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-01-2

Fonction publique – Mise à jour du tableau des emplois suite à avancement de grade

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour le 1^{er} semestre de l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 21 novembre 2024,
Considérant la possibilité d'avancement de grade d'un agent,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE SUPPRIMER** un poste de rédacteur territorial à temps complet au 10 février 2025,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

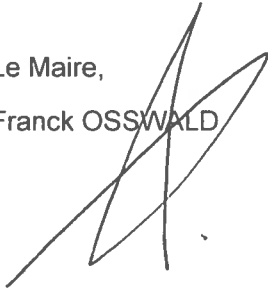
Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCM_2025_01

- **DE CREER** un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet au 10 février 2025.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012.

A Saint-Julien-lès-Metz le 28 Janvier 2025

Le Maire,
Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,
Catherine SCHMITT



Acte publié le : 29 janvier 2025

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706169-20250127-DCM_2025_01

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 4
Date de convocation : 20 janvier 2025

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 Janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : M. Jean-Louis GREGOIRE (à M. Franck OSSWALD), M. Denis CELARIÉ (à M. Michel FROTTIER), M. Hubert PAYEN (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Catherine ALBERT, Mme Claire MAZZOCHI et M. Olivier SCHMITT

Absents non excusés : Mme Françoise LOUIS-EVRARD et M. Robin CISNEROS

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-01-3

Fonction publique – Modification du tableau des emplois suite à départ en retraite

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent sur un poste en remplacement d'un agent parti en retraite.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création d'un nouvel emploi.

Vu le tableau des emplois,

Vu la nécessité de pérenniser l'emploi de l'agent d'accueil,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non-complet au 1^{er} avril 2025,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

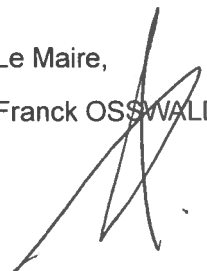
Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCH_2025_01

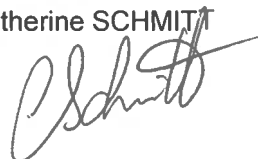
- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif à temps non-complet au 1^{er} avril 2025,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012.

A Saint-Julien-lès-Metz le 28 Janvier 2025

Le Maire,
Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,
Catherine SCHMITT



Acte publié le : 29 janvier 2025

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCM_2025_01

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 4
Date de convocation : 20 janvier 2025

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 Janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : M. Jean-Louis GREGOIRE (à M. Franck OSSWALD), M. Denis CELARIÉ (à M. Michel FROTTIER), M. Hubert PAYEN (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Catherine ALBERT, Mme Claire MAZZOCHI et M. Olivier SCHMITT

Absents non excusés : Mme Françoise LOUIS-EVRARD et M. Robin CISNEROS

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-01-4

Intercommunalité – Convention d'adhésion au service intercommunal de police municipale de la Métropole de Metz

La Métropole de Metz souhaite poursuivre son action et répondre aux besoins et enjeux en matière de tranquillité et sécurité publiques par la mise en place d'un service intercommunal de Police municipale.

La convention a pour objet de définir les engagements réciproques de la Métropole de Metz et de la commune pour la mise en œuvre de la Police métropolitaine sur son territoire.

La convention présente les missions : appui aux communes, sécurisation des transports publics, protection de l'environnement.

Elle décrit également le périmètre d'exercice, les moyens humains, l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle, les locaux et les moyens matériels, la propriété des équipements et des données, l'organisation et le fonctionnement, les rôles et responsabilités, les modalités de communication et de collaboration, les modalités financières et la durée et les modifications de la convention.

Le projet de convention était joint en annexe à la note de synthèse.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCM_2025_01

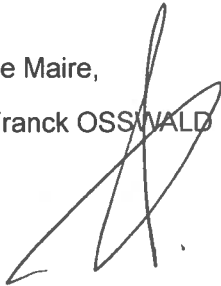
Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions (M. Roberto ERNESTI et M. Eric LAHON) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service intercommunal de police municipale de la Métropole de Metz.

A Saint-Julien-lès-Metz le 28 Janvier 2025

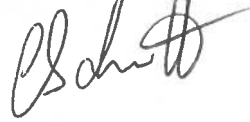
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte publié le :

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

1^e 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCH_2025_01

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 4
Date de convocation : 20 janvier 2025

Séance ordinaire du 27 Janvier 2025

**Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD**

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : M. Jean-Louis GREGOIRE (à M. Franck OSSWALD), M. Denis CELARIÉ (à M. Michel FROTTIER), M. Hubert PAYEN (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Catherine ALBERT, Mme Claire MAZZOCHI et M. Olivier SCHMITT

Absents non excusés : Mme Françoise LOUIS-EVRARD et M. Robin CISNEROS

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-01-5

Intercommunalité – Convention de prestations de services entre la commune et la Métropole de Metz

La Métropole de Metz s'est engagée depuis plusieurs années dans le développement de services à ses communes membres afin de leur faire bénéficier de prestations, conseils et assistance dans des services spécialisés comme les ressources humaines, la commande publique ou l'informatique. Ces services permettent aux communes de maîtriser leurs coûts de fonctionnement, de bénéficier d'expertises qu'elles ne peuvent développer en interne et de trouver une réponse à des besoins ponctuels, comme le remplacement de personnels administratifs.

Afin de permettre le développement de ces services, un schéma de mutualisation avait été adopté par Metz Métropole. Il formalisait notamment la possibilité pour la Métropole de Metz de proposer des prestations de services à ses communes membres sur le fondement des articles L5216-7-1 et L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. Deux conventions de prestations de services avaient suivi : l'une pour les services informatiques et l'autre pour les achats et la commande publique. De nombreuses communes ont alors conventionné avec Metz Métropole pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans.

Certaines conventions arrivant à échéance, la Métropole propose une nouvelle convention de prestations de services. Elle regroupe plusieurs types de prestations de services proposés par la Métropole dans le domaine informatique (mise à disposition de matériels ou applications, accompagnement à la rédaction de cahier des charges informatique ou dans la relation avec des prestataires, etc.), dans le domaine des achats et de la commande publique (conseils et expertise relatifs à la passation des procédures de la commande publique, intégration de groupements de commandes de la Métropole de Metz, etc.) et dans le domaine des ressources humaines (recours au service de remplacement de personnel administratif).

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCH_2025_01

Le projet de convention était joint en annexe de la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5216-7-1 et L5215-27,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 7 mars 2016 portant approbation du rapport relatif aux mutualisations de service de Metz Métropole et de ses communes membres,

VU la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 5 décembre 2022 relative à la convention de prestations de services entre Metz Métropole et ses communes membres,

CONSIDERANT que la démarche de mutualisation des services de Metz Métropole et ses Communes membres est facteur d'optimisation des dépenses de gestion,

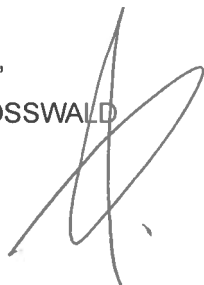
CONSIDERANT l'intérêt pour la commune à recourir à ces prestations de services,

- **D'APPROUVER** la convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Commune de Saint-Julien-lès-Metz, dans les domaines suivants : informatique, achats et commande publique, ainsi que service de remplacement,
- **DE CONCLURE** ladite convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans à compter de la date de signature,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

A Saint-Julien-lès-Metz le 28 janvier 2025

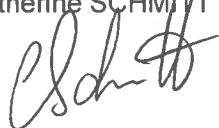
Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte publié le : 29 janvier 2025

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCM_2025_01

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 4
Date de convocation : 20 janvier 2025

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 Janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : M. Jean-Louis GREGOIRE (à M. Franck OSSWALD), M. Denis CELARIÉ (à M. Michel FROTTIER), M. Hubert PAYEN (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Catherine ALBERT, Mme Claire MAZZOCHI et M. Olivier SCHMITT

Absents non excusés : Mme Françoise LOUIS-EVRARD et M. Robin CISNEROS

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-01-6

Immobilier – Appel à candidature pour la vente d'un bien communal, sis 28 rue Georges Hermann

La commune de Saint-Julien-lès-Metz envisage de céder le bien communal, appartenant au domaine privé communal, cadastré section 4 n°27, situé 28 rue Georges Hermann, d'une superficie de 465 m². Le bâtiment implanté sur ce terrain était l'ancienne mairie puis un centre médico-social loué au Département de la Moselle. Il a une superficie de 230 m² et comprend 12 bureaux, 3 wc, 1 chaufferie, 1 espace rangement et dégagement et des caves.

Afin de vendre ce bien dans les meilleures conditions, la commune envisage de lancer un appel à candidature.

L'équipe municipale souhaite donner la priorité à un projet qui permette de rendre service à la population, de conserver le terrain attenant sans construction nouvelle, de maintenir ou d'augmenter le nombre de place de stationnement dans la rue.

En date du 4 avril 2019, l'autorité compétente de l'Etat avait estimé la valeur vénale totale du bien à 260 000 €. En date du 27 novembre 2024, elle l'estime à 140 000 €. Les élus ont souhaité faire estimer le bien par des professionnels immobiliers. Le bien a été estimé au plus bas à 255 000 € et jusqu'à 275 000 €.

Aussi, il est proposé dans l'appel à candidature une mise à prix à un montant de 260 000 €.

Le projet de l'annonce était joint en annexe de la note de synthèse.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

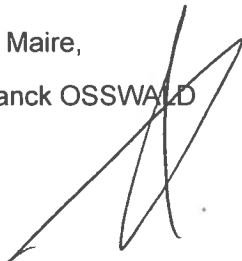
99_DE-057-215706109-20250127-DCH_2025_01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé :

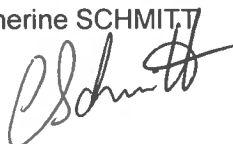
- **D'AUTORISER** le lancement d'un appel à candidature pour la vente du bien communal sis 28 rue Georges Hermann,
- **DE FIXER** la mise à prix à 260 000 €,
- **DE VALIDER** le projet d'annonce pour la vente du bien.

A Saint-Julien-lès-Metz le 28 janvier 2025

Le Maire,
Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,
Catherine SCHMITT



Acte publié le :

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCM_2025_01

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ

Nombre de Conseillers élus : 23
Nombre de Conseillers en fonction : 23
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 4
Date de convocation : 20 janvier 2025

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 27 Janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Franck OSSWALD

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : M. Jean-Louis GREGOIRE (à M. Franck OSSWALD), M. Denis CELARIÉ (à M. Michel FROTTIER), M. Hubert PAYEN (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : Mme Catherine ALBERT, Mme Claire MAZZOCHI et M. Olivier SCHMITT

Absents non excusés : Mme Françoise LOUIS-EVRARD et M. Robin CISNEROS

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Délibération N° 2025-01-7

Financement participatif pour la rénovation du camion communal

La commune possède un seul camion poids lourd qui sert tous les jours aux agents communaux. Il est équipé d'une grue et d'une saleuse pour la période hivernale. Ce camion est un outil indispensable à l'entretien de la commune. Lors d'un incendie au dépôt LETY, le camion a été partiellement détruit. Après les diverses négociations et débats, l'assurance a arrêté le véhicule comme techniquement réparable mais économiquement irréparable.

Le remplacement par un camion d'occasion n'est pour le moment pas réalisable. Le coût est élevé (aux alentours d'au moins 80 000 € pour un camion sans équipement et avec beaucoup de kilomètres). Les travaux pour le remettre en état sont estimés par le cabinet d'expertise mandaté par les assurances à 45 500 € TTC. La valeur résiduelle remboursée par l'assureur est de 26 500 € TTC laissant une perte pour la commune de 19 000 €. Aussi, il est fortement envisagé de faire rénover le camion.

Les collectivités sont autorisées par le décret 2015-1670 du 14 décembre 2015 à collecter des fonds par financement participatif au profit d'un service public, culturel, éducatif, social ou solidaire. Depuis le 28 septembre 2021, l'article 41 de la loi DDADUE permet l'élargissement de la possibilité de recourir au financement participatif par les collectivités territoriales pour leurs projets « au profit de tout service public, à l'exception des missions de police et de maintien de l'ordre public ».

Aussi, la majorité municipale envisage de faire appel à un financement participatif pour réparer le camion.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCH_2025_01

Le choix du prestataire n'est pas arrêté, mais il conviendra de travailler avec un site qui prend le moins de frais possible et qui reverse l'ensemble des fonds collectés sans condition.

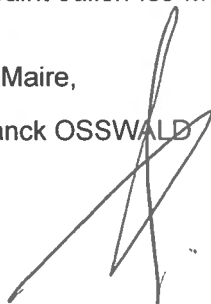
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- **D'AUTORISER** une collecte de fonds par financement participatif pour la rénovation du camion communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a signer un contrat avec un prestataire proposant ce type de service.

A Saint-Julien-lès-Metz le 28 janvier 2025

Le Maire,

Franck OSSWALD



La secrétaire de séance,

Catherine SCHMITT



Acte publié le : 29 janvier 2025

Accusé certifié exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215706109-20250127-DCM_2025_01